



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 32
 Pouvoirs 09
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-32 : ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS CULTURELLES
 POUR L'ANNÉE 2024/2025**

Le 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 07 juin 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

Pouvoirs :

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Mme MOULINAT-KERGOAT, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.110-1, L.200 1, L.221-6, L.231-1 L.240-1, L.243-1 et L.243-2 ;

Vu la délibération n°2015-02-06 du 12 février 2015 mettant en place la nouvelle politique tarifaire ;

Vu la délibération n°2015-02-08 du 12 février 2015 fixant les tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2015-09-15 du 24 septembre 2015 fixant les tarifs du conservatoire

Vu la délibération n°2016-04-36 du 7 avril 2016 actualisant les tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2016-12-11 du 15 décembre 2016 créant un complément à la grille tarifaire du Centre culturel cinéma Yves-Montand et de la médiathèque ;

Vu la délibération n°2017-05-21 du 11 mai 2017 actualisant les tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2018-04-18 du 12 avril 2018 mettant en place la réforme de la politique tarifaire du conservatoire et l'actualisation des tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2019-03-10 du 28 mars 2019, n°2020-07-18 du 2 juillet 2020, n°2021-07-05 du 8 juillet 2021, n°2022-06-04 du 8 juin 2022 et n°2023-07-30 du 6 juillet 2023 portant actualisation des tarifs des activités culturelles ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la Population en date du 12 juin 2024 ;

Considérant que la Commune souhaite maintenir une tarification accessible au plus grand nombre ;

Considérant toutefois qu'il est nécessaire, dans l'intérêt d'une bonne administration de la Commune, d'appliquer aux tarifs soumis à quotient familial une augmentation de 2% ;

Considérant qu'en outre, il est nécessaire d'instaurer au Conservatoire une tarification dégressive aux élèves d'un même foyer,

Considérant qu'il convient d'appliquer une remise aux élèves du Conservatoire inscrits à deux parcours simultanés, pratique encouragée par l'établissement,

Considérant enfin qu'il est nécessaire de revoir la tarification appliquée aux élèves du Conservatoire dont le foyer fiscal n'est pas situé à Livry-Gargan.

Après en avoir délibéré ;

À la majorité par :

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20240620-2024-06-32-DE Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024

- 34 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
CARRATALA Henri
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
AÏDOUDI Salem

MOULINAT-KERGOAT Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
MARKARIAN Olivier

CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
BERTHE Éloïse
BEREZIN Serge
COLLET Marie-Madeleine
AOUATI Kheireddine

BORDES Roselyne
LE COZ Lucie
DI IORIO Rina
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
ADLANI Myriam
DJABALI Sara
CRALIS Christophe
MAUROBET Catherine

Pouvoir à CARCREFF Corinne
Pouvoir à BOUDJEMAÏ Kaïssa
Pouvoir à COLLET Marie-Madeleine
Pouvoir à CHASSAIN Clément
Pouvoir à LEROUX Pierre-Olivier
Pouvoir à MOULINAT-KERGOAT Hélène
Pouvoir à MILOTI Donni
Pouvoir à ARNAUD Philippe
Pouvoir à MANTEL Serge

- 4 voix contre :

BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno

- 3 abstentions :

HODÉ Laurence
PERRAULT Gérard
ROSSINI Christel

Article 1 : Les tarifs annuels des activités au conservatoire sont les suivants :

PARCOURS ÉVEIL INITIATION

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	EVEIL CORPOREL ET MUSICAL INITIATION MUSIQUE ou DANSE METHODE SUZUKI VIOLONCELLE	PARCOURS DECOUVERTE INSTRUMENTALE SEUL
T1	De 0€ à 38,99 €	109,90 €	73,20 €
T2	De 39 € à 164,99 €	110,90 €	74,00 €
T3	De 165 € à 272,99 €	112,00 €	74,70 €
T4	De 273 € à 359,99 €	113,60 €	75,80 €
T5	De 360 € à 444,99 €	121,60 €	81,10 €
T6	De 445 € à 519,99 €	128,30 €	85,50 €
T7	De 520 € à 595,99 €	132,50 €	88,70 €
T8	De 596 € à 666,99 €	140,60 €	93,70 €
T9	De 667 € à 751,99 €	148,30 €	98,80 €
T10	De 752 € à 821,99 €	155,40 €	103,60 €
T11	De 822 € à 899,99 €	164,50 €	109,80 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	177,70 €	115,40 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	187,40 €	125,00 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	220,70 €	147,20 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	241,80 €	161,20 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-32-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

PARCOURS ÉTUDES

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	MUSIQUE (INSTRUMENT ET VOIX) 1er et 2ème cycle Instrument 3ème cycle	DANSE CYCLE 1	DANSE CYCLE 2 et 3
T1	De 0€ à 38,99 €	153,80 €	131,90 €	153,80 €
T2	De 39 € à 164,99 €	155,30 €	133,10 €	155,30 €
T3	De 165 € à 272,99 €	156,90 €	134,50 €	156,90 €
T4	De 273 € à 359,99 €	159,70 €	137,80 €	159,70 €
T5	De 360 € à 444,99 €	171,20 €	147,00 €	171,20 €
T6	De 445 € à 519,99 €	177,40 €	153,50 €	177,40 €
T7	De 520 € à 595,99 €	186,30 €	157,80 €	186,30 €
T8	De 596 € à 666,99 €	193,80 €	170,70 €	193,80 €
T9	De 667 € à 751,99 €	205,60 €	191,70 €	205,60 €
T10	De 752 € à 821,99 €	215,70 €	194,70 €	215,70 €
T11	De 822 € à 899,99 €	228,70 €	199,80 €	228,70 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	241,20 €	208,70 €	241,20 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	265,00 €	229,00 €	265,00 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	295,60 €	257,70 €	295,60 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	330,60 €	286,20 €	330,60 €

PARCOURS ENSEMBLES

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	MUSIQUE	DANSE
T1	De 0€ à 38,99 €	76,90 €	153,80 €
T2	De 39 € à 164,99 €	77,60 €	155,30 €
T3	De 165 € à 272,99 €	78,40 €	156,90 €
T4	De 273 € à 359,99 €	79,30 €	159,70 €
T5	De 360 € à 444,99 €	85,20 €	171,20 €
T6	De 445 € à 519,99 €	89,00 €	177,40 €
T7	De 520 € à 595,99 €	94,50 €	186,30 €
T8	De 596 € à 666,99 €	96,60 €	193,80 €
T9	De 667 € à 751,99 €	97,20 €	205,60 €
T10	De 752 € à 821,99 €	108,70 €	215,70 €
T11	De 822 € à 899,99 €	116,20 €	228,70 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	123,20 €	241,20 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	130,40 €	265,00 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	146,20 €	295,60 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	165,30 €	330,60 €

PARCOURS PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET SPÉCIFIQUES

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	PARCOURS PERSONNALISÉ MUSIQUE	PARCOURS ADAPTE MUSIQUE	CHORALE ADULTES
T1	De 0€ à 38,99 €	76,90 €	TARIF EN FONCTION DES DISCIPLINES PRATIQUÉES	77 € (livryens) 90 € (non-livryens)
T2	De 39 € à 164,99 €	77,60 €		
T3	De 165 € à 272,99 €	78,40 €		
T4	De 273 € à 359,99 €	79,30 €		
T5	De 360 € à 444,99 €	85,20 €		
T6	De 445 € à 519,99 €	89,00 €		
T7	De 520 € à 595,99 €	94,50 €		
T8	De 596 € à 666,99 €	96,60 €		
T9	De 667 € à 751,99 €	97,20 €		
T10	De 752 € à 821,99 €	108,70 €		
T11	De 822 € à 899,99 €	116,20 €		
T12	De 900 € à 1063,99 €	123,20 €		
T13	De 1064 € à 1316,99 €	130,40 €		
T14	De 1317 € à 1846,99 €	146,20 €		
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	165,30 €		

Article 2 : Le règlement des prestations du Conservatoire peut se faire en trois fois à l'accueil du Conservatoire ou bien en six fois en télépaiement sur IMuse à la demande des usagers.

Article 3 : Les élèves inscrits dans le cursus Suzuki (tarif éveil musique) doivent adhérer individuellement, à leur charge, à l'Association française pour la Pédagogie Suzuki (tarif indicatif 2024 : 22 € par an)

Article 4 : Les débutants qui intègrent le parcours découverte instrumentale peuvent le faire en novembre pour 3 cycles de 9 séances, fin janvier pour 2 cycles de 9 séances et fin mars pour 1 cycle de 9 séances.

L'inscription est faite pour l'intégralité des cycles en fonction de la date de commencement. Le renoncement à la poursuite du parcours découverte en cours de cycle ou d'un cycle à l'autre ne donnera lieu à aucun remboursement

Article 5 : Les élèves CHAM pratiquant leur cours d'instrument dans un autre établissement, ainsi que les participants à l'orchestre d'Harmonie uniquement pour les cérémonies officielles sont exonérés de frais d'inscription.

Article 6 : Les foyers dont deux membres sont inscrits au Conservatoire bénéficient d'une remise de 2,5% sur l'ensemble des frais d'inscription, tandis que les foyers dont trois membres sont inscrits bénéficient d'une remise de (%), les foyers dont quatre membres sont inscrits d'une remise de 7,5% et les familles dont cinq membres sont inscrits d'une remise de 10%.

Article 7 : Le tarif de la tranche la plus élevée est appliqué aux élèves dont le foyer fiscal n'est pas domicilié dans la Commune.

Article 8 : Une remise de 5% est appliquée aux élèves inscrits à deux parcours simultanés.

Article 9 : En outre, les tarifs annexes de la médiathèque, lesquels sont inchangés, sont fixés comme suit :

MEDIATHÈQUE	
Abonnement annuel	GRATUIT
AUTRES	
Remplacement carte magnétique de la Médiathèque en cas de perte	3.00 €
Remboursement de la valeur du document non rendu + une pénalité de :	15.00 €
Photocopie et impression (la page)	0.20 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-32-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Article 10 : Les tarifs du centre culturel Yves Montand, lesquels sont inchangés, à l'exception de la Carte Jeune nouvellement créée, s'établissent comme suit :

ATELIERS – GUITARE / PEINTURE SUR SOIE	
Ateliers hebdomadaires – tarif par an	60.00 €
CARTE CCYM « MA CARTE »	
Tarif annuel pour accéder aux avantages de la carte de fidélité	10.20 €
CINÉMA	
Entrée plein tarif	6.20 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	4.70 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Ciné-événement	3.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	4.50 €
Tarif adhérent à la « Carte jeune »	3€
Supplément séance 3D	+ 1.10 €
Et tarifs selon dispositifs départementaux ou nationaux (jeunes de moins de 14 ans par exemple...)	
SPECTACLES	
Ciné-conférence et théâtre jeune public	
Plein tarif	6.20 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	4.70 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	4.50 €
Spectacle de catégorie « jeune et famille »	
Plein tarif	10,00€
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	8,00€
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	7,00€
Groupes et écoles (par entrée)	2.50€

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-32-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Spectacle de catégorie découverte	
Plein tarif	15.50 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	12.40 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	10.40 €
Tarif adhérent à la « Carte jeune »	10€
Spectacle de catégorie 1	
Plein tarif	19.00 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	15.00 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	12.50 €
Tarif adhérent à la « Carte jeune»	10€
Spectacle de catégorie 2	
Plein tarif	26.00 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	19.00 €
Groupes et écoles (par entrée)	2.50 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	15.50 €
Tarif adhérent à la « Carte jeune»	10€
Spectacle de catégorie 3	
Plein tarif	29.00 €
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	22.00 €
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	19.00 €
Tarif adhérent à la « Carte jeune »	10€
AUTRES	
Remplacement de la carte « ma carte » en cas de perte	3.00 €
Entrée L-Game (2 jours) <i>Gratuité pour les enfants jusqu'à 5 ans</i>	3.50 €
Spectacles au conservatoire (hors programme des classes du conservatoire) <i>Gratuité pour les élèves du conservatoire</i>	3.00 €

Article 11 : L'adhésion à la carte du Centre culturel Yves Montand est annuelle.

Article 12 : L'ensemble des dispositions des délibérations antérieures à la présente délibération portant sur le même objet est abrogé.

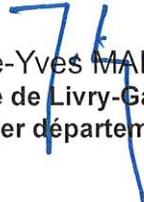
Toutefois, les dispositions des délibérations antérieures demeurent applicables tant qu'elles ne contreviennent pas aux dispositions de la présente délibération, ces dernières prévalant en cas de divergence.

Article 13 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 14 : L'ensemble des crédits correspondant est inscrit dans le budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Date de publication : 01/07/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-32-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024